

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CACHET Christine
PERRIN Caroline
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis

Etaient excusées : BARNEL Annick
RAVANAT Carole

Ordre du jour : “Moloks“ aux Prats et aux Arnauds
Tirage au sort du Juré d'Assises
Subvention ADPA 2010
Matheysienne VTT 2010
Assainissement
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

“MOLOKS“ AUX PRATS ET AUX ARNAUDS

Suite à la réunion publique du 12 mars 2010 concernant l'implantation de “moloks“ sur la commune, le conseil municipal doit maintenant prendre une décision sur l'installation d'un container aux Arnauds, qui pourrait se situer dans le virage à l'intersection de la route de Lachal. Une discussion est lancée sur ce sujet, les élus n'étant pas tous d'accord.

Il est procédé au vote de l'installation d'un container 3 000 litres aux Arnauds :

| | |
|------------|---|
| Pour | 5 |
| Abstention | 3 |
| Contre | 1 |

Après délibération, le conseil municipal décide, par 5 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions, d'installer un “molok“ aux Arnauds.

Denis Pelé présente un schéma d'aménagement de l'entrée du hameau des Prats avec la mise en place de deux “moloks“, de trois colonnes de tri, d'un panneau d'indication en bois et d'un trottoir allant de l'abribus au parking.

Patrick Reynier-Poète stipule que les trous soient réalisés par l'entreprise Allouard et le panneau d'indication par l'employé communal. Le ramassage au porte à porte sera supprimé dès l'installation des containers.

Thierry Cassagne suggère d'effectuer les trous pour l'installation des “moloks“ dans les autres hameaux par l'employé communal.

.../...

Christine Cachet fait part d'un message d'un habitant envoyé sur le blog de la mairie sur l'implantation du "molok" au centre des Perrins, site non adapté, à l'intersection de trois voies.

Les avis divergent sur le lieu d'installation du "molok" du centre des Perrins : en mettre peut-être deux au bâtiment de l'Opac du Puits ou privilégier un terrain communal.

TIRAGE AU SORT DU JURE D'ASSISES

Patrick Reynier-Poète rappelle l'obligation de tirer au sort une personne d'après la liste électorale. Le nom de la personne retenue sera transmis à la mairie de Saint Georges de Commiers, chargée de centraliser le résultat de plusieurs communes. Elle procédera à un nouveau tirage au sort afin de désigner la personne qui siègera aux Assises en 2011.

Le sort a désigné Monsieur Kiehn Benoît.

SUBVENTION ADPA 2010

Patrick Reynier-Poète soumet l'avenant à la convention entre la commune et l'Aide à Domicile aux Personnes Agées (ADPA). Une subvention annuelle est versée en fonction des heures d'intervention effectuées l'année précédente. Le montant pour l'année 2010 s'élève à 15 euros.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'ADPA et à verser la somme de 15 euros.

MATHEYSIENNE VTT 2010

Patrick Reynier-Poète informe le conseil municipal de la randonnée "matheysienne VTT". La course passera par la commune le 19 septembre 2010 et les organisateurs nécessitent l'autorisation de la commune.

Certains élus ne sont pas opposés à cette course. Cependant, leur souhait est de sensibiliser les organisateurs sur le ramassage des balises et des déchets laissés pendant cette journée sur les chemins. Un courrier dans ce sens pourrait être transmis en insistant sur le fait que si les contrôles ne sont pas satisfaisants, une future autorisation pourrait être compromise.

Après délibération, le conseil municipal accepte le passage de la Matheysienne VTT le 19 septembre 2010. Un courrier sera envoyé aux organisateurs insistant sur le débalisage après la course.

ASSAINISSEMENT

Patrick Reynier-Poète s'est rendu à une réunion du conseil général sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour les travaux d'eau et d'assainissement. A cette réunion, il a interpellé Pierre Grange sur les demandes en cours, qui lui a confirmé l'accord de subvention pour la commune en 2011. Les travaux ne pourront donc pas démarrer cette année.

Les taux espérés de subventions s'élèvent à 60 ou 65 % (30 % par le conseil général, 30 % de l'agence de l'eau et 5 % si les travaux s'inscrivent dans un contrat de rivière).

L'ensemble du programme devrait être pris en compte, mais personne ne sait pour l'instant si les deux dossiers seront traités en même temps.

L'agence de l'eau vient d'accuser réception de la demande de subvention et nécessite quelques précisions pour compléter le dossier.

Une réunion avec les différents partenaires (conseil général, agence de l'eau, cabinet Nicot) sera programmée au mois de mai. Patrick Reynier-Poète espère obtenir une confirmation des taux de subventions. Il reste en suspens le rapport de la police de l'eau et le dossier d'appel d'offres. Au cours de cette réunion, un calendrier devra être programmé. Le but serait de passer l'appel d'offres en septembre-octobre pour un rendu fin décembre 2010 avec un choix des entreprises en janvier et un début de travaux en avril 2011.

Jean-Louis Ravanat avance la nécessité d'utiliser l'énergie électrique et d'insérer ces coûts dans la subvention.

Thierry Cassagne alerte sur l'obturation, à nouveau, de la station d'épuration du Pontet. Si le problème concerne le diamètre du tuyau, quelques travaux pourraient être réalisés. Un minimum d'entretien doit être assuré et ne pas attendre que le tuyau se bouche pour intervenir.

Patrick Reynier-Poète confirme que l'encrassement est dû à la réduction du tuyau mais une fois tringlé, tout fonctionne correctement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sigreda

Patrick Reynier-Poète fait part au conseil de l'adhésion des communes de Saint Honoré et de Susville au Sigreda et sollicite sa position à ce sujet.

Le Sigreda, conjointement aux services du Satese du conseil général, organise des journées d'échanges sur le thème de la gestion des stations d'épuration destinées aux agents en charge de leur entretien. Une demi-journée se déroulera à Saint Jean avec la visite de la station des Prats.

Le conseil municipal accepte l'adhésion des communes de Saint Honoré et de Susville au Sigreda.

Achat des granges des Perrins

Patrick Reynier-Poète rappelle que le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) subventionne à hauteur de 30 % l'achat des bâtiments. Le dossier doit comporter une évaluation par les domaines ainsi qu'une étude de faisabilité par un organisme habilité. H&D conseils a été sollicité pour monter ce dossier et a présenté une étude basée sur l'option 4T2 et 1 T3. Ses conclusions montrent un prix trop élevé dans la construction et un emprunt communal sur 40 ans.

1^{er} mai "Saint Jean Propre"

Christine Cachet questionne sur la reconduction de la matinée du 1^{er} mai "Saint Jean Propre" dont le déroulement pourrait être identique à l'an dernier avec trois ateliers possibles.

Denis Pelé préconise la continuation du nettoyage des chemins ; notamment celui des Prats à Font-Reynier ou le chemin partant de la propriété Perrot-Minnot.

Après délibération, le conseil municipal reconduit la matinée du 1^{er} mai “Saint Jean Propre” avec trois possibilités : ramassage des déchets le long des routes et chemins ; élagage et entretien de chemins communaux ; embellissement des hameaux.

Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Jean-Luc Ravanat rend compte d'une réunion sur les nouveaux contrats de travail créés pour favoriser l'emploi des jeunes entre 16 et 25 ans. Ces contrats s'adressent aussi aux seniors, aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux repris de justice. L'idée est d'avoir un travail formateur, une première expérience pour les jeunes. Le temps de travail est de 30 heures hebdomadaires maximum au Smic ; le contrat pouvant aller de six mois à un an. L'employeur est exonéré des charges patronales et l'Etat couvre 90 % du salaire.

La mission locale est partenaire des collectivités : la commune a, ou cherche un employé, elle peut s'adresser à la mission locale. Il peut exister une possibilité d'entente sur plusieurs communes.

Patrick Reynier-Poète souligne la difficulté d'organiser le travail. Cette personne doit être polyvalente. L'embauche a plutôt un but d'insertion.

Caroline Perrin acquiesce l'embauche d'un deuxième agent seulement si le besoin est réel.

D'où l'utilité, d'après **Denis Pelé**, d'effectuer un prévisionnel de travail et de noter la nécessité d'embaucher ou pas.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Thierry Cassagne n'ayant pu assister à la dernière réunion sur le PDIPR, des informations doivent être transmises à Sébastien Rayot de la communauté de communes. Il est préférable de conserver en entretien les chemins déjà ouverts avant d'en ouvrir de nouveaux.

“Equirando”

Denis Pelé fait savoir l'accord du foyer culturel sur l'organisation des repas pour les cavaliers d'“Equirando” lors de leur venue sur la commune le 22 juillet 2010.

Patrick Reynier-Poète précise que la publication permettra aux personnes intéressées de s'inscrire.

Interdiction accès à la cour de l'école

Caroline Perrin trouve dommageable l'interdiction d'accès à la cour de l'école en dehors du temps scolaire, notamment sans en avoir parlé. Cette interdiction ne changera rien pour ceux qui veulent braver l'interdit. En revanche, tout le monde aura l'obligation de changer ses habitudes.

Demande de réunion de la commission “urbanisme”

Denis Pelé souhaiterait une réunion de la commission “urbanisme”. Plusieurs sujets pourraient être abordés : l'instauration de noms de rues sur le tableau de la voirie communale ; l'aménagement du parking des Arnauds en face de la maison Cole.

Jean-Louis Ravanat annonce la fin des travaux d'électrification rurale de Saint Jean. Si la commune envisage d'enfourer d'autres réseaux, elle doit d'ores et déjà prendre rang pour les subventions.

Thierry Cassagne signale une poche d'eau dans le virage sur la départementale des Perrins.

Patrick Reynier-Poète précise la non existence de réseau à cet endroit ; c'est certainement une résurgence.

Ainsi fait et délibéré en mairie de Saint Jean de Vault, les jour, mois et an désignés ci-dessus et sont signé les membres présents.